

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2018

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mille dix-huit et le quatorze décembre à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) dûment convoqué, s'est rassemblé en séance ordinaire au sein de la salle du Conseil Communautaire située en la Mairie annexe de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage, sous la présidence de M. David LISNARD.

M. LISNARD. - Mes chers collègues, bienvenue, merci de votre présence, merci au public. Je déclare la séance ouverte et vais procéder à l'appel nominal.

Présents :

M. David LISNARD
M. Sébastien LEROY
M. Yves PIGRENET
M. Georges BOTELLA
M. Alain RAMY
Mme Danièle DESENS
M. Alain GARRIS
M. Bernard ALENDA
Mme Florence ROMIUM
M. Marc FARINELLI
M. Emmanuel DI MAURO
M. Jean PASERO
M. Patrick LAFARGUE
Mme Monique ROBORY-
DEVAYE

Mme Christine LEQUILLIEC
Mme Arlette VILLANI
Mme Marie TARDIEU
Mme Marie-Claudine
PELLISSIER
M. Guy LOPINTO
Mme Françoise DUHALDE-
GUIGNARD
M. Jean-Valéry DESENS
M. Laurent TOULET
Mme Josiane ATTUEL
Mme Marie-Christine
REPETTO-LEMAITRE
M. André FRIZZI
M. Jean MELLAC

M. Jean-Marc CHIAPPINI
Mme Pascale VAILLANT
Mme Joëlle ARINI
M. Gilles CIMA
Mme Odile GOUNY-DOZOL
Mme Claire-Anne REIX
M. Frank CHIKLI
M. Thomas DE PARIENTE
Mme Marie POURREYRON
Mme Noémie DEWAVRIN
Mme Charlotte CLUET
M. Olivier VASSEROT
M. Henri CERAN

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. Richard GALY qui avait donné pouvoir à M. Guy LOPINTO.
Mme Josette BALDEN qui avait donné pouvoir à M. Emmanuel DI MAURO.
Mme Muriel DI BARI qui avait donné pouvoir à M. Bernard ALENDA.
M. Didier CARRETERO qui avait donné pouvoir à Mme Florence ROMIUM.
Mme Michèle TABAROT qui avait donné pouvoir à M. Yves PIGRENET.
Mme Muriel BARASCUD qui avait donné pouvoir à M. Marc FARINELLI.
M. Henri LEROY qui avait donné pouvoir à M. Sébastien LEROY.
M. Bernard ALFONSI qui avait donné pouvoir à M. André FRIZZI.
M. Michel BIANCHI qui avait donné pouvoir à Mme Odile GOUNY-DOZOL.
Mme Denise LAURENT qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Claudine PELLISSIER.
Mme Emmanuelle CENNAMO qui avait donné pouvoir à M. Georges BOTELLA.
M. Bernard BROCHAND qui avait donné pouvoir à M. David LISNARD.
M. Jean-Pierre JARDRY qui avait donné pouvoir à Mme Josiane ATTUEL.
Mme Françoise BRUNETEAUX qui avait donné pouvoir à M. Jean MELLAC.
Mme Olivia GORDON-BOURCART qui avait donné pouvoir à M. Alain RAMY.
M. Christophe FIORENTINO qui avait donné pouvoir à Mme Claire-Anne REIX.
Mme Julie BENICHOU qui avait donné pouvoir à Mme Joëlle ARINI.
M. Eric CATANESE qui avait donné pouvoir à M. Jean-Marc CHIAPPINI.
Mme Annick LACOUR qui avait donné pouvoir à Mme Pascale VAILLANT.

Absents :

M. Eric RAVASCO
M. José GARCIA-ABIA
Mme Catherine DORTEN
M. Adrien GROSJEAN

M. LISNARD.- Richard GALY est excusé, il nous a informés de cela hier, puisqu'il est à la Région pour une séance importante, mais il est parfaitement représenté par M. Guy LOPINTO. Je présenterai ses délibérations tout à l'heure, si vous en êtes d'accord.

Mes chers collègues, le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je vous propose de commencer notre séance en observant une minute de silence en mémoire aux victimes de l'attentat de Strasbourg, en adressant aussi nos vœux de rétablissement aux blessés dont certains, hélas, sont dans un état d'intense gravité, et puis en saluant, je le pense de façon unanime, les forces de police qui ont à juste titre, comme il est d'usage depuis que Bernard CAZENEUVE en a fait le protocole d'intervention en cas de risque terroriste, abattu le voyou devenu terroriste islamiste.

(L'assemblée observe une minute de silence)

Je vous remercie. Bien sûr, nous souhaitons que nos compatriotes strasbourgeois retrouvent vite - avec l'ouverture aujourd'hui du marché de Noël - l'esprit de Noël que nous sommes heureux de célébrer chaque année.

Notre séance est assez dense. Il est possible que je vous quitte en cours de séance - mais cela dépend de vous - puisque nous allons recevoir quelques trophées. Notre territoire va être particulièrement à l'honneur cette année d'après ce que je sais sur les trophées de l'environnement et du climat, dans le cadre du Plan Climat Energie du Conseil Départemental, dont certaines actions concernent l'Agglomération. La campagne "ici commence la mer" a été lancée à Cannes puis étendue à l'Agglomération, à Mandelieu, et est reprise par d'autres villes, dont Nice. C'est quand même formidable de voir cet élan insufflé par Cannes et Pays de Lérins. Egalement tout le dispositif WiiiZ mis à l'échelle du Pôle métropolitain, sous l'impulsion de Grasse en l'occurrence et puis pour toute son œuvre la Ville de Cannes en matière environnementale, chère Marie et chère Pascale.

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LISNARD.- Nous désignons Mme Charlotte CLUET, je la remercie d'accepter cette mission et vous-même de l'avoir confirmée.

Liste des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 4 du 20 juillet 2017 et en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LISNARD.- Vous avez pris connaissance des listes des décisions communautaires ainsi que des marchés, avenants, etc. Ces listes figurent dans les documents qui vous ont été adressés dans le respect des délais de convocation.

Y a-t-il des questions ? *(Pas de questions)*

Merci à vous.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28/09/2018

M. LISNARD.- Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1. Motion en faveur d'un Département au cœur de l'avenir des Alpes-Maritimes

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Le premier point à l'ordre du jour concerne la motion en faveur du Département qui est prise dans les communes et les agglomérations. Ce fut le cas récemment à Antibes et à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ainsi qu'à Grasse. L'enjeu est simple, il ne s'agit pas d'être hostile à toute évolution de la carte juridico administrative et politique française, des institutions locales. Il s'agit de dire d'une part, qu'il y a eu beaucoup de réformes ces dernières années, à travers plusieurs lois dont la loi NOTRe et la loi MAPTAM dont les effets ne sont pas que positifs - c'est un doux euphémisme - et d'autre part, que dans l'ambiguïté dans laquelle nous sommes - plusieurs réunions ont été organisées, certaines officielles, d'autres clandestines, sur des phénomènes, des tentatives ou des tentations de métropolisation de Départements, sur les territoires de Lille, Nantes, Toulouse, Bordeaux et Nice.

Il s'agit de rappeler la nécessité d'une part, de respecter la souveraineté communale - je crois que l'histoire nous donne raison et l'actualité aussi, lorsque tout va mal c'est vers les maires que l'on se retourne, y compris le Président de la République, vous vous rendez compte de cette conversion en quelques semaines ! - et d'autre part, que le Département est l'institution de la solidarité. Cette motion correspond aux prises de position quasi unanimes, à ma connaissance, dans le Département, de Menton jusqu'à Théoule en passant par Cannes, Antibes ou Nice. Voilà la motion qui vous est proposée à la demande du Président du Conseil Départemental Charles-Ange GINESY, qui alimentera les documents adressés par le Conseil Départemental à l'exécutif et à la Présidence de la République, notamment.

Il y va de la capacité de notre territoire à être animé, équipé, en particulier dans les zones rurales et périphériques. C'est tout l'enjeu actuel, et la société dans laquelle on est, de dire qu'en termes d'équité territoriale il y a besoin d'une instance de solidarité, et que cette instance, c'est le Département. Un jour, il faudra reposer la question de l'organisation territoriale et à mon avis poser la question de la régionalisation qui, à mon sens, est une erreur lorsqu'elle est trop vaste dans certaines régions - regardez Nouvelle Aquitaine ou d'autres - et de l'articulation entre Région et Département. Je pense que ce qui avait été engagé entre 2007 et 2012 - pour parler clairement - sur la capacité de se réunir soit en configuration départementale, soit en configuration régionale avec les mêmes élus ce qui évitait les doublons dans le cadre de la réforme qui avait été engagée des conseillers territoriaux et qui a malheureusement avortée en 2012, était une bonne approche pragmatique, qui tenait compte de la réalité des territoires, de leur volonté, et qui permettait d'éviter les indigestions dans la dégustation du millefeuille administratif. En revanche, ajouter un échelon supra-communal qui va un peu plus technocratiser la prise de décision à l'échelle départementale serait un échec, et il est temps de sortir de cette spirale infernale.

Y a-t-il des questions ou des prises de position sur le texte qui vous est proposé ?

Mme DESENS.- M. le Président, Mesdames et Messieurs les élus, bonjour. A titre personnel, je vais m'abstenir sur cette question, mais auparavant je veux vous expliquer mon vote. Notre pays vit actuellement une période grave, avec un malaise social exprimé par les gilets jaunes, avec un drame qui a eu lieu à Strasbourg, et avec une menace certaine, sur tout notre pays. Je pense qu'aujourd'hui, il n'est pas digne pour les élus que nous sommes de nous préoccuper de l'avenir du Département, alors que c'est l'avenir de la France et la vie des Français qui sont en jeu. Je m'abstiendrai parce que je ne souhaite pas participer simplement à ce débat.

M. LISNARD.- Merci, Mme DESENS. Y a-t-il d'autres interventions ? M. VASSEROT.

M. VASSEROT.- Merci. M. le Président, bonjour à tous. Je voudrais rebondir sur ce que vous avez dit en annonçant cette motion. Je trouve que l'organisation territoriale de la France a été bousculée de manière un peu incompréhensible et un peu n'importe comment. Sur le coin d'une table, on a dessiné treize régions, certaines ne bougeant pas pour des raisons politiques, d'autres atteignant une taille invraisemblable, au mépris de l'intérêt quotidien des citoyens.

Je pense, sans être taxé de conservatisme, que l'organisation la meilleure est effectivement la commune, l'arrondissement, le Département et la Région. Je trouve que tout ce qui vient compliquer cette organisation ancienne qui a fait ses preuves n'a souvent que des soubassements, des intentions politiques et d'ambition personnelle. Merci, M. le Président.

M. LISNARD.- Merci, M. VASSEROT, je partage. Je vois que les vocations émergent pour prendre la parole. Allez-y, M. TOULET.

M. TOULET.- Merci, M. le Président. Mesdames et Messieurs, bonjour. Un petit commentaire sur cette délibération qui nous plonge au cœur d'un débat de personnes entre Christian ESTROSI et Éric CIOTTI, ce qui est regrettable. Je reprendrai simplement un proverbe africain qui dit : *"quand les éléphants s'affrontent dans la savane, c'est l'herbe en dessous qui souffre"* ; on a tous intérêt à ce que les élus qui portent nos voix, les élus les plus importants du Département, puissent travailler de concert, de manière que nos administrés en profitent. C'est tout ce que j'avais à dire sur cette motion.

M. LISNARD.- Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ou d'autres métaphores, y compris africaines ou asiatiques ? (*Pas d'intervention*)

Monsieur VASSEROT, je partage ce que vous avez dit, et je vous remercie de l'avoir dit.

Monsieur TOULET, ce n'est pas du tout cela, j'ai lu une prise de position de M. DESENS aussi à ce sujet, ne nous faites pas l'insulte de penser que l'on s'inscrit dans une logique d'un affrontement Éric CIOTTI / Christian ESTROSI.

D'ailleurs, cette approche que j'ai lue dans la presse de votre voisin de table paraît tout à fait inexacte, puisque j'ai repris les déclarations de Christian ESTROSI à qui j'en ai parlé, notamment le courrier qu'il nous a adressé le 7 novembre dernier où il dit - j'ai son courrier sous les yeux, je crois qu'il y a une convergence de vue en l'occurrence, peut-être malgré eux, entre Éric CIOTTI et Christian ESTROSI puisque le Président de la Métropole a écrit au Président de la République en lui disant : *"je pense nécessaire que le gouvernement apporte des garanties aux Conseils départementaux"*. C'est exactement dans cet esprit-là que l'on prend cette motion, c'est pour apporter des garanties aux Conseils départementaux. Je trouve dommage que vous marquiez, notamment vous, M. DESENS, une hostilité à Christian ESTROSI. Cela m'a surpris, c'est ainsi.

L'enjeu, pourquoi ? Rien n'est dit clairement, Charles-Ange GINESY, qui est un homme modéré en qui j'ai une absolue confiance, m'a rapporté sa dernière rencontre avec Jacqueline GOURAULT qui lui a dit : "en fait je n'en sais rien, je ne sais pas ce que nous voulons faire", et la réunion qui avait été organisée le 8 août à l'Élysée, qui a été ensuite connue par des canaux que vous évoquez, portait sur la métropolisation des Départements, ce n'était pas simplement sur l'intégration des compétences départementales dans les métropoles existantes, aujourd'hui c'est le nouveau débat qui émerge, qui mérite d'être discuté et qui concerne le Département et la Métropole. Le débat est en cours, il n'est pas clair, c'est là où la grille de lecture de l'affrontement Éric CIOTTI / Christian ESTROSI peut alimenter les discussions y compris les colonnes des journaux, mais en l'occurrence elle n'est pas opérationnelle dans la position prise ici, je ne dis pas qu'elle n'est pas une réalité sur le territoire niçois, mais dans la prise de position que l'on vous propose aujourd'hui qui a été celle d'Antibes et de Grasse, avec Charles-Ange GINESY, il s'agit simplement de rappeler la nécessité d'avoir une entité départementale qui est l'instance de solidarité, qui aide les projets de développement de façon décisive dans les territoires ruraux et périphériques ; décisives, car sans le Département vous n'avez pas une salle des fêtes en périphérie, vous n'avez pas un aménagement routier dès que vous quittez les agglomérations. C'est décisif. Cela me permettra, d'ailleurs, de répondre à Mme DESENS.

Je rappelle aussi, au passage, que le Département est un partenaire qui est monté en puissance ces dernières années, de notre Agglomération et de nos Communes. Sur le projet structurant du BHNS et des transports publics, le soutien du Département est en millions d'euros, il est essentiel. Si l'on avait une seule entité métropolitaine, supra-communale, qui intègre toutes nos compétences départementales et communales - regardez ce qui se passe ailleurs -, vous verriez que notre territoire ne serait pas aussi bien traité dans les choix des priorités en matière de déplacements et de transports. Un territoire qui maîtrise sa dette et sa fiscalité et qui tient à garder cette souveraineté. L'enjeu est départemental, certes, mais il est aussi pour notre organisation communale.

Je crois que de ce point de vue là - je vous le dis sans acrimonie - il faut que l'on échappe à des affrontements qui n'ont pas lieu d'être ici, mais il faut que l'on affirme des convictions, comme celles que M. VASSEROT vient très bien d'énoncer, en termes d'efficacité, de capacité de choix. On le fait depuis longtemps et je crois qu'on doit le faire avec d'autant plus de force que l'actualité récente nous a donné raison.

Mme DESENS, avec toute l'estime réelle et humaine que je vous porte - vous le savez - je comprends que l'on ne veuille pas cette motion, je respecte complètement, mais en mettant cela sur le terrain de la dignité, vous faites pour moi une énorme erreur, parce qu'on ne se préoccupe pas du Département, ce n'est pas l'enjeu, on se préoccupe de la France et des Français, et si l'on n'a pas compris que face aux phénomènes sociaux actuels, l'une des composantes majeures de la colère, de la perte de confiance, parfois du désespoir consiste justement dans le fait qu'il y a une recentralisation, un éloignement de la prise de décision des Français, par un mouvement de technocratisation de la décision locale qui date d'une dizaine ou d'une quinzaine d'années et qui s'accroît ces derniers mois, je pense que si on ne le comprend pas, on est totalement à côté de la plaque.

Ce qui serait indigne, si l'on devait raisonner en termes de dignité ou d'indignité, ce qui me paraît bien excessif pour une telle délibération, serait de ne pas nous occuper de cette réalité humaine et territoriale qui s'exprimait en particulier, dans les premiers jours du mouvement des gilets jaunes. Si vous pensez que pour décider de ce qui se passe à Saint-Vallier, à Cannes, à Mandelieu ou au Cannet, il faut une métropole à l'échelle du Département, si vous pensez que c'est la dignité, c'est votre choix, ce n'est pas le mien.

Mais dire que nous occuper de l'organisation de l'institution locale, de veiller à ce que la démocratie locale puisse s'exprimer, dire que lorsqu'on enlève du pouvoir aux Maires, ce n'est pas le pouvoir des Maires qui est en question, mais à qui donne-t-on le pouvoir ? Aux DREAL, aux agences régionales, à des gens que l'on ne connaît pas ?

Venez 48 heures avec moi et vous verrez que 80 % de notre énergie, hélas, vise à trouver le bon canal dans des institutions dont on a du mal à identifier les interlocuteurs, pour arriver à concrétiser des projets d'intérêt général qui défendent les contribuables et qui défendent les usagers. Vous n'entendez pas la colère des Maires ? Cela ne vous parle pas ? Vous écoutez leurs arguments ? Eh bien, les Maires sont dignes, ici on est digne, Mme DESENS, c'est aussi simple que cela.

Je rappelle quand même qu'y compris ceux qui étaient les plus favorables à la métropolisation, dont le Maire de Nice, dont Alain JUPPE que j'ai vu la semaine dernière, se sont retirés du bal de la métropolisation du Département. Mme le Maire de Nantes a refusé de retourner à l'Élysée, elle a dit : "laissez-nous travailler, foutez-nous la paix". D'autres sont plus ambigus, dont le Maire de Toulouse. Voilà où nous en sommes aujourd'hui, de même que l'Agglomération de Lille qui a également quitté la discussion. Elle a dit : "on ne veut pas cette métropolisation à marche forcée. Aujourd'hui nous avons une organisation qui fonctionne".

Je respecte complètement le fait que l'on soit contre, c'est la démocratie, mais en revanche, dire que passer un tel texte serait indigne, cette remarque ne me paraît pas extrêmement digne, c'était certainement un abus de langage.

Je vous propose de passer au vote.

La motion est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme DESENS et M. DESENS).

2. Respect des principes déontologiques - Rappel de ces principes et mise en œuvre du dispositif d'alerte éthique par la création d'un collège exerçant cette mission de référent alerte éthique

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD. - On a beaucoup parlé de cela à plusieurs reprises au Conseil Municipal de Cannes, je ne sais pas ce qu'il en est dans les autres communes, mais on continue la mise en place d'une démarche déontologique et d'éthique dans l'exercice des missions. On avait institué un référent déontologue au sein de l'Agglomération, mis en place en juin 2018, qui aide au respect des textes, de la jurisprudence, de la prévention des conflits d'intérêts, des obligations déclaratives, du respect des règles en matière de cumul de fonction et d'activité, toutes ces thématiques importantes et essentielles qui s'inscrivent dans une évolution de la démocratie. Il est proposé de mettre en place un dispositif collégial de l'alerte éthique pour traiter rapidement les signalements, avec un fonctionnaire et un élu, c'est ce que l'on a mis en place à la Ville de Cannes, avec des procédures adressées à chaque agent pour qu'il puisse s'adresser au référent éthique. Concernant l'élu, on vous propose, comme à Cannes, de mettre en place Alain RAMY qui est un sage et un ancien magistrat qui a toujours fait l'unanimité sur sa propre éthique et c'est ce que l'on constate dans ses missions à la Ville de Cannes. Alain RAMY ne prendra pas part au vote.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-1 et L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Alain RAMY ne prend pas part au vote.

3. Compétence obligatoire "développement économique" - Définition d'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD. - Dans le cadre de la compétence obligatoire transférée du développement économique à l'Agglomération, et dans le giron de la délégation du Vice-président Sébastien LEROY, il s'agit de définir un intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales. Nous devons procéder à cette définition d'intérêt communautaire, à défaut c'est l'intégralité des politiques commerciales des villes qui serait transférée à l'intercommunalité. Pour en avoir discuté avec chacun des maires, l'intégralité des maires concernés a souhaité - ce qui me paraît tout à fait logique - conserver une marge de manœuvre sur leur politique en faveur du commerce de proximité qui passe par du marketing local territorial.

Vous avez vu qu'à Cannes, on arrive à faire du bruit à ce sujet au-delà du Département, sur des packages avec du stationnement ou différentes formules. Il vous est proposé de mutualiser, de transférer, de déclarer d'intérêt communautaire tout ce qui est conception que l'on retrouve à la fois en matière d'urbanisme commercial par l'élaboration du SCOT - et j'espère à terme d'un inter-SCOT avec Antibes - et tout ce qui est diagnostic, modélisation, analyse des zones commerciales. Il y a un travail important à faire là-dessus, je pense qu'un jour nous devons prendre des décisions fortes, structurelles, légitimes, c'est-à-dire qu'il faudra inscrire cela dans nos projets pour que l'on revienne complètement la zone des Tourrades dans son organisation, voire la transférer. Cet espace-là mériterait une meilleure organisation territoriale.

Il nous est proposé de déclarer d'intérêt communautaire l'élaboration d'un diagnostic en matière de restructuration ou de modernisation des zones commerciales.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Compétence "collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés" - Prolongation des mandats de gestion provisoire entre la C.A.C.P.L. et les Communes de Cannes et de Mougins

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- La compétence a été transférée, on le sait tous, et on vous propose dans les délibérations 4 et 5 de prolonger de six mois les mandats de gestion provisoire en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, et collecte des dépôts sauvages pour Mougins et Cannes, dans le prolongement des conventions de mandat de gestion provisoire qui avaient été conclues au titre des années 2017 et 2018. S'agissant de la présente délibération, on propose que ces deux communes continuent d'assurer temporairement au titre de 2019 la gestion de cette compétence collecte des encombrants, et la gestion des appels et des moyens spécifiques. A Cannes c'est "Allô mairie plus". On est en train de travailler, de peaufiner, de peaufiner, pour que la singularité événementielle sur Cannes, ou la singularité géographique sur Mougins en particulier, soit bien prise en compte, et qu'il n'y ait pas dégradation du service par une mutualisation. C'est la préoccupation que Richard GALY et moi-même avons exprimée. Je pense que l'on va trouver - il le faut - une solution prochainement, l'idée étant que les choses ne se fassent pas au détriment des trois autres communes en termes de financement, et des deux communes concernées en termes de spécificité du service.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Compétence "collecte des dépôts sauvages" - Prolongation des mandats de gestion provisoire entre la C.A.C.P.L. et les Communes de Cannes et de Mougins

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Nous proposons de renouveler le mandat de gestion qui autorise les Communes de Mougins et de Cannes à assurer le service au titre de l'année 2019.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Redevance spéciale - Défense du pouvoir d'achat - Révision des tarifs applicables aux redevables

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- La redevance spéciale s'adresse uniquement aux gros producteurs de déchets. Nous avons mis en place, comme nous y enjoignait à l'époque la Préfecture - depuis, il y a eu une nouvelle évolution, l'État n'est pas toujours constant dans sa parole et dans les injonctions qu'il nous adresse, parfois il est même contradictoire en même temps - en l'occurrence, ce n'était pas le cas, c'est-à-dire qu'il fallait appliquer - on nous invoquait les décisions du Conseil d'État et des jurisprudences extrêmement coercitives - la redevance spéciale. Ce qui est logique sur le principe, c'est que les grandes agglomérations telles que la nôtre et les villes à partir d'une certaine taille (5 000 à 10 000 habitants) adoptent le principe de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères assise sur le foncier.

Le principe de la redevance qui paraît logique ne s'applique pas dans les grandes villes, tout simplement parce que cela pénaliserait les familles nombreuses - ce qui était souvent un argument évoqué - et ensuite parce qu'il n'y a pas de compteurs à déchets, c'est une invitation à mettre les déchets dans le bac du voisin ou à les brûler dans la cheminée, ce qui est extrêmement polluant et ce qui est une réalité. Voilà pourquoi la taxe est retenue dans toutes les villes de France et non pas la redevance, sauf dans certaines toutes petites communes où tout le monde se connaît. J'ai connu cela dans le Jura, dans des communes de 20 ou 25 habitants où chacun avait une pratique civique un peu différente.

En revanche, la redevance spéciale consiste à faire en sorte que les gros contributeurs paient en proportion de leur volume de déchets. Cela concerne les grandes administrations, l'hôpital, les mairies et les grandes surfaces commerciales et industrielles.

Lorsqu'on a mis en place cette contribution à Cannes, nous avons décidé en Conseil Municipal, à l'unanimité, de ne pas l'ajouter à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est-à-dire de trouver un système où elle se substitue, parce que dans beaucoup d'autres collectivités, cela s'est ajouté, c'est-à-dire que les gros contributeurs paient la TEOM plus la redevance. Nous avons eu ces débats au Conseil. Nous avons décidé de la substituer, ce qui fait que le gros contributeur ne paie que le différentiel par rapport à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Un gros travail a été fait, je pense notamment à la SEMEC à Aix, mais aussi avec les entreprises Balitrand et autres, pour les inciter à adopter un process de compactage et de meilleur tri en amont, pour payer moins de redevance. Cela a été extrêmement vertueux. Les entreprises s'y sont vite retrouvées - les gros contributeurs - et on a eu une optimisation, une amélioration considérable du processus de la collecte du pré-tri dans les entreprises, et de la réduction des déchets. De nouveaux modèles ont été mis en place pour qu'il y ait moins de gobelets, moins d'emballages, etc. Objectivement, c'est très vertueux.

On avait appliqué lorsqu'on a étendu le dispositif à l'Agglomération l'année dernière, un abattement de 30 % pour être incitatif et laisser aux entreprises et administrations le temps de s'adapter et de mettre en place des processus de collecte beaucoup moins émetteurs de déchets. On arrive au bout de cet abattement, et on vous propose d'intégrer l'abattement de 30 % dans le tarif. C'est vraiment un geste fort en faveur des contributeurs, notamment des entreprises, et on protège nos contribuables, le ménage, mais aussi le contribuable entrepreneurial dans notre agglomération. C'est la seule Agglomération du Sud-Est qui n'a pas créé de taxe additionnelle sur les ménages.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

C'est une délibération importante, à la fois écologique et économique. Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Compétence "collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés" - Attribution d'une subvention à l'Association Ligue contre le Cancer"

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD. - On vous propose d'étendre à l'échelle de l'Agglomération le partenariat qui lie la Ville de Cannes et la Ligue contre le Cancer sur la collecte du verre. En 2017, sur la Commune de Cannes, nous avons collecté 3 033 tonnes de verre contre 2 800 en 2016, il y a un meilleur prix et peut-être une meilleure activité économique aussi. On peut et on doit encore améliorer ces chiffres et cette quantité à travers des actions de communication. On va travailler auprès des restaurateurs, hôteliers, cafetiers, résidences de vacances pour inciter au bon tri du verre. Certains le font, d'autres pas, il suffit de regarder le soir la mise en bac enterré des déchets. On va faire un travail personnalisé auprès des restaurateurs. Le dispositif Cliiink vient d'être mis en œuvre par l'Agglomération sur l'ensemble du territoire, c'est une illustration très concrète de cette action, puisque cela incite les habitants à trier le verre. Nous avons installé 100 bornes de collecte à ce jour et on va continuer le déploiement. On convertit la dépose de verre grâce à l'application, en points et en réductions chez plus de 60 commerçants partenaires.

Le but est d'aider la Ligue contre le Cancer. Pour 2019, je vous demande de procéder au versement de la subvention de 9 300 € grâce à la collecte du verre et de l'attribuer - cela commence à compter - à la Ligue contre le Cancer et de développer cette action sur l'Agglomération.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*. Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Reversement aux communes - Attributions de compensation définitives pour 2018

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Vous connaissez le principe, l'Agglomération collecte l'intégralité des fiscalités qui étaient auparavant municipales sur l'activité économique - les ex-taxes professionnelles : CFE, CVAE, etc. -, affecte le produit de cette collecte aux actions intercommunales, et reverse à chaque commune le produit du solde de cette affectation, c'est ce que nous avons souhaité mettre en place pour défendre les contribuables locaux et garder le principe de souveraineté communale, et je pense là aussi que c'était visionnaire. En tout cas, c'est pragmatique et cela fonctionne. En 2018, contrairement aux années précédentes, nous n'avons pas eu de transferts de compétences, donc les attributions de compensation restent dans leurs grands équilibres identiques à l'an dernier avec simplement un réajustement pour la Commune de Cannes, qui a été prévu dans le rapport de la CLECT, puisque la Ville va toucher 21 633 € de moins que l'année précédente.

Pour le Cannel, Mandelieu, Mougins, cela ne bouge pas. La Commune de Théoule-sur-Mer va reverser à l'Agglomération 571 499 €, parce que la Ville avait transféré - bien tenté M. le Maire - plus de charges que de recettes, il y a un ajustement comptable, on s'en est rendu compte.

S'agissant des ventilations financières, on a sur la Commune de Cannes 29 927 667 € de reversés ; pour le Cannel 5 299 822 € reversés ; pour Mandelieu-La Napoule 3 364 000 € reversés ; pour Mougins 5 947 397 €, et pour Théoule-sur-Mer, c'est l'inverse, c'est elle qui verse 571 499 €, avec un ajustement sur l'attribution de Cannes, attribution complémentaire au titre du rôle supplémentaire CFE de 17 468 €.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Versement d'un fonds de concours par la C.A.C.P.L. au profit de la Commune de Le Cannel - Convention relative au versement dudit fonds de concours afin d'aménager des équipements ayant un intérêt communautaire

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Il vous est proposé d'approuver le versement par l'Agglomération au profit de la Commune de Le Cannel, dans un esprit de solidarité territoriale, d'un fonds de concours à hauteur de 340 616 €. Ce fonds de concours s'inscrit dans le cadre du pacte fiscal de solidarité que nous avons voté en décembre 2016 pour soutenir des projets d'intérêt intercommunal portés par des communes, et pour les communes qui répondent à certains ratios financiers, le débat est là, c'est le potentiel fiscal et financier inférieur au reste du territoire, ce qui est le cas au Cannel.

La Ville de Le Cannel a proposé deux projets, le réaménagement du chemin des Fades à côté de Castorama, entre le boulevard Monod et le chemin de l'Industrie ; et le parc de stationnement Val d'Azur, c'est la construction d'un 2^{ème} niveau de parking, dans le vieux Cannel, à l'angle des rues de Cannes et des Orangers. Ce fonds de concours est proposé à hauteur de 340 616 €.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Voyez comme Yves PIGRENET est dans l'allégresse la plus totale. Il exprime avec une intensité de jeune facétieux fougueux sa joie de recevoir cette somme au profit de la belle Commune de Le Cannel.

10. Versement d'un fonds de concours par la Commune de Cannes au profit de la C.A.C.P.L. - Convention relative au versement dudit fonds de concours dans le cadre des travaux d'aménagement du Bus à Haut Niveau de Service

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Ce sont des communes qui vont verser des sous à l'Agglomération, en l'occurrence Cannes et Mandelieu-La Napoule. S'agissant de la délibération 10, il s'agit d'un versement de fonds de concours par la Commune de Cannes au profit de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins - la convention l'accompagne - dans le cadre du projet BHNS. C'est totalement logique. Quand on fait un projet de requalification, quand on déploie le BHNS, des communes avec plus ou moins d'intensité, un périmètre plus ou moins large, plus ou moins de marbre ou de granit, décident de mener un projet de requalification urbaine et d'embellissement urbain autour du BHNS qui devient un élément de requalification d'un quartier. Le BHNS n'est pas la finalité, c'est la dynamique du quartier par des aménagements urbains et le BHNS.

L'Agglomération est maître d'ouvrage, mais certains aménagements dépassent le cahier des charges des travaux de l'Agglomération. La Ville verse un fonds de concours pour que le projet s'adapte au projet municipal, c'est aussi simple que cela.

S'agissant de Cannes, on est dans les aménagements du BHNS et des travaux sur la rue des Serbes - qui ont été achevés - et de la Bocca, qui sont en cours, et selon les clés de répartition et les montants que nous avons validés, la Ville de Cannes verse 508 000 € pour la rue des Serbes, et 778 689 € pour Bocca centre, soit un total de 1 286 689 €.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Versement d'un fonds de concours par la Commune de Mandelieu-La Napoule au profit de la C.A.C.P.L. - Convention relative au versement dudit fonds de concours pour la lutte contre les inondations du Riou de l'Argentière (PAPI Riou)

M. LISNARD.- C'est comme en 2017, la Ville de Mandelieu, pour les raisons que nous connaissons, est particulièrement engagée dans la lutte contre les inondations, parce que particulièrement soumise au risque de crue, notamment de crue éclair. Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Mandelieu, en plus des actions menées par l'Agglomération, verse un fonds de concours au profit de cette compétence GEMAPI pour laquelle elle est très impliquée. Elle continue, parallèlement au transfert de compétences, à soutenir les travaux réalisés sur sa commune dans le cadre du PAPI Riou et de son plan de financement, et les études et travaux confiés à la Société du Canal de Provence.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2017-2019 (CRET) - Approbation de l'avenant n° 1 au CRET entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la C.A.C.P.L.

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- C'est le fameux CRET sur lequel nous montons au créneau actuellement pour défendre les intérêts de notre territoire. C'est pourquoi la présence de Richard GALY et de Françoise BRUNETEAUX, qui ne sont pas ici aujourd'hui mais qui sont à la Région, est importante. Nous avons signé le CRET le 12 janvier 2017, une clause de revoyure était prévue au bout de 18 mois, qui permet de réaffecter des reliquats d'opérations en tenant compte des ajustements des procédures juridiques, administratives et des réalités techniques, et d'intégrer 11 nouveaux projets pour un total de 32 dossiers. Le montant global ne change pas, il est de 13 013 971 €, mais il nous permet de récolter des crédits de paiement, en revoyant le périmètre des missions, en ajoutant des missions au regard de la réalité de la dynamique territoriale locale, d'où l'intérêt d'avoir des instances souveraines à l'échelle du bloc communal, communes et intercommunalités, pour reprendre le débat de la délibération n° 1. Il y a eu des allers-retours nombreux entre les deux institutions pour arriver à cet accord.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Pour les délibérations 13 à 20 sur l'ingénierie financière, j'ai l'immense privilège de passer la parole à l'ingénieur financier, Jean MELLAC.

13. Budget principal et Budget annexe des Transports publics urbains - Admission en non-valeur

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur.

M. MELLAC.- Merci, M. le Président, de me donner la parole pour présenter ces délibérations techniques de fin d'exercice.

La délibération n° 13 sur l'admission en non-valeur a été sollicitée par M. le Trésorier. Les listes présentées portent sur 10 208,11 € pour le transport annexe urbain et 13 125,15 € pour le Budget principal. Il s'agit, pour l'essentiel, de titres très anciens de faibles montants dont les redevables restent introuvables, en liquidation ou en surendettement. Y a-t-il des questions ?

M. LISNARD.- Cela ne suscite pas de question, sans vouloir être vexatoire. C'est classique.

M. MELLAC.- Je vous demande d'approuver en non-valeur les listes proposées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD quitte la séance en donnant pouvoir à M. Laurent TOULET.

14. Budget principal 2018 - Décision modificative n° 3

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur.

M. MELLAC.- Nous passons maintenant à la dernière décision modifiant le Budget 2018. Dans cette délibération, trois points sont à retenir :

- le transfert des emprunts du SISA qui porte l'état de la dette du Budget principal à 26 862 938 € ;
- le basculement en section de fonctionnement de 110 000 € du chapitre « charges à caractère général » vers le chapitre « charges financières » pour le paiement des annuités d'emprunts lié au transfert des emprunts du SISA ;
- l'augmentation de la section d'investissement de 745 000 € due à une recette supplémentaire du FCTVA qui est affectée principalement à l'acquisition de bennes et aux subventions versées (fonds de concours du Cannel).

Y a-t-il des questions ? *(Pas de questions)*

Je vous propose d'adopter, comme à l'accoutumée, les différents chapitres modifiés.

Tout d'abord, votre vote est-il similaire pour l'ensemble des chapitres ? *(Vote similaire)*. Je vous demande donc d'approuver les chapitres 011, 66, 042 et 023 pour la section de fonctionnement, et les chapitres 10, 021, 040, 20, 204, 21 et 16 pour la section d'investissement.

La décision modificative n° 3 du Budget principal 2018 est adoptée à l'unanimité, chapitre par chapitre.

15. Budget annexe des Transports publics urbains 2018 - Décision modificative n° 2

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur.

M. MELLAC.- Concernant le Budget annexe des Transports publics urbains et BHNS, il convient également de faire des ajustements importants :

- Intégration de la navette maritime dans sa version élargie en dépenses et en recettes ;
- Augmentation des recettes commerciales PALM BUS ;
- Evolution des charges de personnel pour un renforcement du service de bus pendant la phase de travaux ;
- Prise en compte de l'augmentation du carburant et des primes d'assurance.

La section de fonctionnement évolue en recettes et en dépenses de 865 503,29 €.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

Je vous propose de passer au vote. Votre vote est-il similaire pour l'ensemble des chapitres ? *(Vote similaire)*. Je vous demande donc d'approuver les chapitres 011, 012, 65, 67, 042 ainsi que les 013, 70, 73, 74, 75, 77 et 042 pour la section d'exploitation, et les chapitres 21, 23, 16, 040, 041 tant en recettes qu'en dépenses pour la section d'investissement.

La décision modificative n° 2 du Budget annexe des Transports publics urbains 2018 est adoptée à l'unanimité, chapitre par chapitre.

16. Budget annexe Assainissement 2018 - Décision modificative n° 3

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur.

M. MELLAC.- Cette décision modificative du Budget annexe Assainissement concerne uniquement des mouvements de compte à compte, pour être au plus juste en matière d'imputation budgétaire. Ces mouvements permettent d'accroître la section d'investissement pour permettre des travaux imprévus de 250 000 €. Ceux-ci sont expliqués dans la délibération.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

Je vous propose de passer au vote. Votre vote est-il similaire pour l'ensemble des chapitres ? *(Vote similaire)*. Je vous demande donc d'approuver les chapitres 011, 67, 023, 042 et 21, 040 pour la section d'exploitation, et les chapitres 021, 040 et 23, 16 pour la section d'investissement. Merci beaucoup.

La décision modificative n° 3 du Budget annexe Assainissement 2018 est adoptée à l'unanimité, chapitre par chapitre.

17. Budget annexe Pépinière d'entreprises 2018 - Décision modificative n° 1
M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur.

M. MELLAC.- Pour le Budget annexe Pépinière d'entreprises, il convient de prendre en compte le décalage de l'ouverture du nouvel hôtel d'entreprises prévu pour février 2019. Ainsi, devons-nous baisser tant dans les recettes que dans les dépenses. Pour couvrir ces dépenses, il convient cependant d'augmenter la subvention d'équilibre versée par le Budget principal.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

Je vous demande d'approuver la subvention d'équilibre entre le Budget principal et ce budget annexe, c'est-à-dire 350 000 €.

Votre vote est-il similaire pour l'ensemble des chapitres ? *(Vote similaire)*. On passe donc au vote des chapitres 070, 74 et 011, 012 pour la section de fonctionnement, et les chapitres 20 et 21 pour la section d'investissement.

La décision modificative n° 1 du Budget annexe Pépinière d'entreprises 2018 est adoptée à l'unanimité, chapitre par chapitre.

Voici terminées toutes les modifications des budgets 2018.

Je vous propose de passer aux premières délibérations budgétaires pour l'année 2019.

18. Budget principal 2019 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour poursuivre les opérations engagées

19. Budget annexe des Transports publics urbains 2019 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour poursuivre les opérations d'aménagement du BHNS

20. Budget annexe Assainissement 2019 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour la poursuite du renouvellement des réseaux

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur.

M. MELLAC. Il s'agit de l'ouverture anticipée - c'est-à-dire avant le vote du budget - des crédits d'investissement. Cette ouverture est limitée à un quart des budgets de l'année précédente.

Pour le Budget principal, ces crédits concernent des opérations de GEMAPI, mais aussi de modernisation du matériel de la collecte.

Pour le Budget annexe des Transports et BHNS, il s'agit de la continuité des travaux d'aménagement.

Pour le Budget annexe Assainissement, cela concerne le renouvellement des réseaux d'eaux usées.

Avez-vous des questions ? *(Pas de questions)*

Je vous propose de voter ces délibérations.

Délibération n° 18 : je vous demande d'approuver les ouvertures anticipées de crédits pour l'investissement du Budget principal pour les chapitres 20, 21, 23 et 204.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 19 : je vous demande d'approuver les ouvertures anticipées de crédits pour l'investissement du Budget annexe des Transports et BHNS pour les chapitres 20, 21 et 23.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 20 : je vous propose d'approuver les ouvertures anticipées de crédits pour l'investissement du Budget annexe Assainissement pour les chapitres 20, 21 et 23.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup, les délibérations budgétaires sont terminées, mais avant de vous rendre la parole, M. le Président, je souhaite remercier particulièrement M. GIUSTI et son équipe, ils m'ont mâché le travail pour me permettre de livrer à cet auditoire attentif, un exposé technique bien plus digeste.

M. LISNARD. - Merci, vous avez raison, l'hommage est mérité, et j'espère que malgré ce pré-mâchage la digestion ne sera pas trop difficile. Je vous félicite de ce travail collectif et pour des finances bien tenues, ce qui est la base de tout travail, à mon sens.

Merci, mes chers collègues, de votre adoption à l'unanimité de ces délibérations.

Nous passons aux délibérations sur les transports. En l'absence du Vice-président Richard GALY, je vous propose de les rapporter, j'espère que nous serons en mesure de répondre à toutes vos questions, si vous en avez.

Ce sont des délibérations qui vont produire des effets très importants et positifs dans quelques mois, mais nous y reviendrons longuement. C'est un sujet sur lequel nous travaillons beaucoup et sur lequel je m'implique. Ce sera à partir de la délibération n° 22 une grille tarifaire qui va nous permettre d'adopter une nouvelle billettique et des moyens de paiement qui seront une première en France. On vous en dira plus dans quelque temps. Je fais du teasing pour susciter votre intérêt et votre appétence, y compris celle des journalistes présents.

21. BHNS - Protocole transactionnel entre la C.A.C.P.L. et la Commune de Cannes portant sur la réalisation de prestations intellectuelles, études et travaux préparatoires pour l'Opération "Bocca Centre"

En l'absence de M. Richard GALY, M. David LISNARD, Président, prend la parole.

M. LISNARD.- C'est dans l'esprit de ce que j'évoquais tout à l'heure sur la répartition des financements. Nous sommes sur un très gros financement communal puisque c'est une opération très vaste qui fait 76 600 m² d'emprise au sol avec une clé de répartition à 51,10 % par l'Agglo - tout ce qui est BHNS et parking annexes - et 48,9 % par la Ville de Cannes.

Il s'agit d'approuver le protocole transactionnel au terme duquel nos deux entités, Ville et Agglo, s'accordent pour que la Ville paye 686 115,97 € TTC à l'Agglomération pour les prestations intellectuelles, tout ce qui est études préalables obligatoires, ainsi que 28 489,14 € TTC pour les prestations à venir, et 47 100 € TTC pour les dépenses relatives à l'étude pour la réalisation de la fontaine sèche de la place Roubaud. On a recours à un économiste de la construction, pour appuyer les négociations avec La Poste. C'est la Ville qui prend sa part dans ces financements.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. Régie PALM BUS - Actualisation de la grille tarifaire

En l'absence de M. Richard GALY, M. David LISNARD, Président, prend la parole.

M. LISNARD. Il s'agit de poursuivre la modernisation et l'accessibilité du réseau de transports urbains, c'est une priorité, c'est essentiel, c'est important pour le maintien à domicile des personnes âgées qui doivent pouvoir se déplacer pour rester chez elles, c'est tout le paradoxe, c'est important pour le travail, pour les étudiants, pour les salariés pour les loisirs et le tourisme. C'est un combat permanent.

Je vous donne quelques chiffres sur l'évolution de notre réseau de transports publics. Il est bien que chacun ait ces arguments en tête même quand vous êtes interpellés dans des discussions dans la sphère privée. En 2018, nous serons à presque 10 500 000 voyages effectués par l'Agglomération sur le réseau de transports publics. On voit la montée en puissance du réseau, et quand on va terminer les travaux à Mandelieu ou au Cannel, je suis sûr qu'il va y avoir un effet catalyseur extrêmement fort.

L'application mobilité que l'on avait mise en place et qui est vraiment remarquable, qui permet de calculer le temps de transport en bus, mais également en vélo, à pied, en voiture, et de se connecter aux parkings est un très bel outil. Nous l'avons mise en place dans notre Agglomération et nous venons de l'étendre à la CASA et au Pays de Grasse, ce qui nous a permis de multiplier par 3 le nombre d'utilisateurs de cette application. Il y a eu une progression de 394 %. Nous avons atteint les 12 100 téléchargements.

Plus de 58 % des voyages sur le réseau sont effectués par une personne en possession d'un abonnement. C'est par la fidélité au dispositif que l'on répond aussi aux besoins des habitants.

En sortant les lignes à la demande uniquement sur les lignes régulières, nous avons atteint en 2018, 4 541 000 km d'offres. C'est une progression depuis 2014 de presque 20 % sur l'ensemble du réseau existant, en offre kilométrique. Par rapport à 2017, nous en sommes à + 6,8 %. Cela roule.

Dans le cadre d'une politique sociale qui n'est pas une politique de l'assistanat, mais une politique de la seconde chance ou pour aider ceux qui sont dans la nécessité, 7 630 bénéficiaires d'un abonnement annuel gratuit, dont 870 jeunes de 14 ans avec le « Pass 14 ans ».

La délibération qui vous est proposée s'inscrit pleinement dans cette action, dans notre volonté d'améliorer toujours la mobilité sur le territoire, de ne pas opposer les modes de transports on n'est pas anti voiture, on développe les transports publics, mais on répond aussi aux attentes des automobilistes, des piétons et des cyclistes. Vous verrez que l'on va prendre de grandes initiatives en la matière bientôt. Cette grille tarifaire est juste un changement, cela doit nous permettre d'anticiper la mutation vers un support magnétique - on en parlera bientôt - des modes de paiement beaucoup plus simples, et donc la création d'une carte anonyme magnétique d'un montant de 2 € TTC, pour se substituer progressivement au titre papier.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23. Régie PALM BUS - Modification du contrat de dépôt-vente de la billetterie de la Régie
En l'absence de M. Richard GALY, M. David LISNARD, Président, prend la parole.

M. LISNARD.- Nous avons des contrats de dépôt-vente passés avec les établissements commerciaux et non commerciaux pour vendre au public les titres de transport. Il faut les actualiser pour s'adapter aux nouvelles techniques que l'on vous dévoilera dans quelques semaines, mais il faut permettre aux débits de tabac, aux journaux, et à tous les points de billetterie de passer à la magnétisation.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Nous travaillons très bien avec les points de débit de tabac, etc., c'est une activité qui leur amène du monde et il faut les rétribuer à leur juste travail dans le cadre de notre action pour pérenniser le commerce de proximité. Ils font souvent du *click and collect*, mais c'est un autre débat.

24. Régie PALM BUS - Convention bipartite entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et la C.A.C.P.L. relative à la répartition des coûts d'exploitation de la ligne PALM 9 - Avenant n° 3
En l'absence de M. Richard GALY, M. David LISNARD, Président, prend la parole.

M. LISNARD.- C'est cette ligne que l'on a réussi à rouvrir pour desservir notamment la Ville de Vallauris. Ce sont 13 allers-retours quotidiens qui desservent la place Commandant Maria par la Commune de Vallauris. C'est très important pour République.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25. Régie PALM BUS - Délégation de Service Public de la ligne 620 Théoule-sur-Mer-Cannes entre la C.A.C.P.L. et la Société TRANSDEV Alpes-Maritimes - Avenant n° 4
En l'absence de M. Richard GALY, M. David LISNARD, Président, prend la parole.

M. LISNARD.- C'est classique. L'objectif, à travers cet avenant, est de mieux desservir les résidents des quartiers Schumann et Camus de Mandelieu, et de faciliter aussi les correspondances en rabattement sur les lignes PALM EXPRESS A et 23. C'est la ligne 120 qui va à Théoule, on optimise sa fréquentation en apportant un service aux habitants de Mandelieu sur les secteurs Schumann et Camus, et on connecte mieux à la PALM EXPRESS A et 23. On augmente la ligne, cela fait un service supplémentaire de 4,6 km par jour, sur l'année ce sont 1 398 kilomètres, excusez-moi pour cette obsession des chiffres, pour un coût d'extension de 1 139,86 € HT seulement.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

26. Régie PALM BUS - Convention-cadre relative à l'organisation des transports entre le Département des Alpes-Maritimes et la C.A.C.P.L. - Avenant n° 2 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur suite au transfert de la compétence en matière de transports routiers interurbains de voyageurs et de transports scolaires
En l'absence de M. Richard GALY, M. David LISNARD, Président, prend la parole.

M. LISNARD.- Le transport routier interurbain de voyageurs et le transport scolaire ont été transférés à la Région. Il s'agit d'adapter le contrat qui nous lie à la Région puisque c'est la Région qui assume cette prestation pour notre territoire.

A titre dérogatoire pour 2018-2019, le Conseil Régional a accepté d'ouvrir des lignes régionales aux élèves du territoire relevant de la compétence communautaire. Il faut qu'en compensation nous versions pour chaque élève un montant représentant la différence entre le coût du transport scolaire assuré par les lignes régionales qui s'élève à 270 € TTC pour les externes et à 90 € TTC pour les internes, et le montant du titre de transport scolaire payé au tarif en vigueur par la famille, ce qui est logique.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27. Régie PALM BUS - Convention entre le Département des Alpes-Maritimes et la C.A.C.P.L. relative à l'aide aux transports pour les bénéficiaires du RSA sur le réseau de la Régie pour l'année 2018 - Avenant n° 1

En l'absence de M. Richard GALY, M. David LISNARD, Président, prend la parole.

M. LISNARD.- C'est le même principe, mais pour les titulaires du RSA. Le Département est la collectivité de solidarité, qui, avec dignité, s'occupe de ceux qui souffrent, et à ce titre les bénéficiaires du RSA ont un accès légitimement préférentiel aux transports publics, et comme il y a une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA en 2018, ce qui prouve la paupérisation de la société française, le Département a accepté de tripler son soutien financier en 2018 et va porter sa participation à hauteur de 25 000 € TTC pour ce service.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- J'en ai terminé pour les délibérations de M. GALY que je félicite pour leur présentation prompte et efficace, et je le félicite pour son travail. Je passe la parole à Sébastien LEROY pour les délibérations de développement économique.

28. Projet "Bastide Rouge" - Constitution d'un groupement de commandes entre la C.A.C.P.L. et l'Université Côte d'Azur pour la désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage d'accompagnement à la passation d'une concession de service public pour l'aménagement, la gestion et l'animation de la Cité des Entreprises du Technopôle de l'Image et de la Création
M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur.

M. LEROY.- Merci, M. le Président, mais je vais vous la rendre aussi vite pour le projet Bastide Rouge.

M. LISNARD.- Merci, M. le Vice-président. Je voudrais vous parler du dossier Bastide Rouge. C'est une délibération très importante, et je la présente sous le regard avisé du Vice-président au développement économique, mais également de Frank CHIKLI qui suit la coordination de ce projet Bastide Rouge, et bien sûr de Josiane ATTUEL qui va permettre à la Ville de Cannes d'être une ville étudiante, et donc à notre Agglomération d'être une Agglomération étudiante.

Il s'agit de créer un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et l'Université Côte d'Azur UCA, pour optimiser le bâtiment qui accueillera l'hôtel d'entreprises et le campus universitaire. La pépinière Bastide Rouge continue sa vie, il y aura le bâtiment avec le CROUS et l'Office pour le logement des étudiants - on va faire 145 logements étudiants - le projet est vraiment très fort, très puissant. Le bâtiment est en cours de construction sur le campus universitaire, c'est-à-dire les bâtiments d'enseignement, de recherche et de l'hôtel d'entreprises. C'est toute l'originalité et la force de ce projet que d'avoir, dans le même bâtiment, des entrepreneurs dont des étudiants entrepreneurs, à l'anglo-saxonne. Ce bâtiment fera en tout 5 161 m² dont 3 485 m² affectés à l'Université Côte d'Azur, et 1 516 m² affectés à la Cité des Entreprises. Il y aura des surfaces communes qui seront sous gestion CROUS pour 265 m². Il vous est proposé par la constitution de ce groupement de commandes, d'essayer d'optimiser ces espaces et de faire en sorte que l'Agglomération et ses partenaires sur l'hôtel d'entreprises et l'Université, travaillent ensemble sur l'aménagement, la gestion, l'animation, la valorisation des espaces propres à la Cité des Entreprises sur tous les espaces. Lorsqu'on choisit des équipements, lorsqu'on détermine une animation, nous travaillons ensemble avec l'Université pour que ce soit du gagnant-gagnant, que l'Université ait accès à ces espaces et puisse bénéficier de ces prestations et de ce lien avec l'institution entrepreneuriale, et inversement que l'optimisation de ces espaces soit faite, y compris sur le plan financier, par un partenariat avec l'Université, et que les chefs d'entreprises puissent être en interaction dans l'esprit de fertilisation croisée qui doit accompagner tout projet technopolitain, dans un esprit gagnant-gagnant.

Comme nous le disions le 10 décembre dernier pour les assises départementales du tourisme, la Côte-d'Azur doit être l'Eldorado de l'économie créative en France et en Europe, mais j'ajoute aujourd'hui "la Côte-d'Azur au sein de l'Agglomération Cannes Lérins" qui doit être l'Eldorado de l'économie créative. Cette délibération s'inscrit dans cette dynamique.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LEROY.- Merci pour ce marathon.

29. Politique en faveur de l'Emploi - Avis du Conseil Communautaire de la C.A.C.P.L. sur les dérogations à la règle du repos dominical des salariés

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur.

M. LEROY.- Nous donnons un avis sur le repos dominical. La loi l'encadre strictement, malheureusement pourrait-on dire, puisque tout commerçant devrait être libre totalement de la gestion de son temps de travail, mais c'est ainsi.

Nous vous proposons d'émettre un avis conforme sur la liste des dimanches arrêtés avant le 31 décembre 2018 par les Maires de chaque commune qui en gardent la compétence, sachant que leur nombre ne peut pas excéder douze par année civile et ne peut concerner que des catégories d'établissements de commerce tels que définies par la loi, qui est tellement simple et compréhensible que plus personne n'y comprend rien.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30. Action en faveur de l'Emploi - Organisation du Carrefour des Métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration, de l'Évènementiel et du Nautisme - Edition 2019 - Approbation du règlement intérieur de l'évènement

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur.

M. LEROY.- Nous vous proposons de définir un nouveau règlement intérieur de ce salon, ainsi que la tarification de location des stands. C'est une délibération habituelle. Nous vous proposons d'approuver ce règlement et la tarification inhérente dont vous avez eu connaissance.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

31. Forum "Créer et pérenniser son entreprise" - Organisation de l'Édition 2019 dans le cadre de la Quinzaine de l'Emploi - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L., la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine et Territoriale Nice Côte d'Azur et l'Association CREATIF 06

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur.

M. LEROY.- Dans le cadre du Forum « créer et pérenniser son entreprise » organisation de l'édition 2019, nous vous proposons de signer un partenariat entre la Communauté d'agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine et Territoriale Nice Côte d'Azur et l'Association CREATIF 06. C'est quelque chose qui va dans le bon sens, qui va favoriser l'entrepreneuriat, qui va aider les chefs d'entreprises dans ce marathon, puisque lorsqu'on passe de l'innovation à la création d'entreprises on change totalement de monde. Beaucoup échouent dans cette étape, c'est très compliqué, et là encore l'administration ne vous fait aucun cadeau.

Nous vous proposons d'approuver cette convention et ce partenariat qui aura lieu pour l'édition 2019.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme Monique ROBORY-DEVAYE quitte la séance en donnant pouvoir à Mme Christine LEQUILLIEC.

32. Soutien à l'Ecole de l'Entreprise - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et l'Association CREATIF 06

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur.

M. LEROY.- Nous vous proposons de signer un accord avec l'Association CREATIF 06. C'est une initiative assez innovante qui a des objectifs très concrets : promouvoir l'esprit d'entreprendre auprès du jeune public ; mettre en place des formations collectives pour obtenir le certificat des « entrepreneurs de la TPE durable », car il y a toujours une formation à faire pour les chefs d'entreprises, mais ils n'ont pas souvent l'occasion d'y arriver ; informer les entreprises par des conférences thématiques ; organiser une journée de l'entrepreneur annuelle pour favoriser la rencontre, la structuration et les réseaux, et aider à la structuration du projet de « guichet unique des entreprises » porté par l'Agglomération, puisque là encore, nous sommes dans l'optique d'essayer de simplifier et d'assister au maximum.

Nous vous proposons de mettre en place un partenariat qui sera dégressif selon l'évolution, avec des objectifs à atteindre dans le cadre d'une saine gestion des deniers publics.

Cette aide sera en 2019 de 40 000 € ; en 2020 de 30 000 € ; en 2021 de 20 000 € et en 2022 de 10 000 €. Les objectifs seront vérifiés à chaque étape. Nous vous proposons d'approuver ce partenariat.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

33. Politique en faveur de l'Aménagement du Territoire - Syndicat Mixte SCOT'Ouest - Désignation des nouveaux représentants au Comité syndical

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur.

M. LEROY.- Le SCOT'Ouest est un marathon qui avance très bien. C'était un objectif depuis très longtemps. Nous avons vraiment bien avancé. Suite à la modification du tableau du Conseil Municipal de Mougins ainsi que du souhait de Mme Marie-Claudine PELLISSIER de ne plus être suppléante, mais de devenir déléguée titulaire, nous vous proposons de procéder à une nouvelle élection des membres pour les représentants de la Commune de Mougins. C'est à la Communauté d'agglomération de les désigner. Ce vote doit normalement se faire à bulletins secrets, mais je vous propose de voter à main levée pour ne pas perdre trois-quarts d'heure. Vous êtes tous disposés, je l'imagine, à procéder ainsi.

Le vote à main levée est approuvé à l'unanimité.

Nous devons désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Sont proposées les candidatures suivantes :

Titulaires :

* Mme Fleur FRISSON-ROCHE en remplacement de Mme Joëlle FOLANT ;

* Mme Marie-Claudine PELLISSIER en remplacement de M. Christian REJOU.

Suppléants :

* Mme Denise LAURENT en remplacement de Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD ;

* M. Bernard ALFONSI en remplacement de Mme Marie-Claudine PELLISSIER.

Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Pas d'autre candidature*)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LEROY.- Merci pour cette efficacité. Je repasse la parole à M. le Président.

34. Centre aquatique Grand Bleu - Révision annuelle des tarifs applicables aux usagers

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Yves PIGRENET, rapporteur.

M. PIGRENET.- Il s'agit du centre aquatique Grand Bleu dont la gestion a été entièrement transférée à l'Agglomération le 1^{er} octobre 2016. Depuis cette date, tous les habitants situés sur le territoire communautaire ont accès au Centre aquatique Grand Bleu dans les mêmes conditions tarifaires. L'outil informatique de gestion des accès et de la billetterie commun aux piscines Montfleury et Grand Bleu, ainsi que l'objectif de conserver la possibilité aux usagers cannois d'utiliser ces équipements dans le cadre d'un même abonnement, amènent à appliquer de concert certaines variations tarifaires pour ces deux équipements sportifs. Il s'agit d'une augmentation de 2 % de la grille tarifaire en vigueur à la piscine Montfleury au 1^{er} janvier 2019 en raison d'une augmentation prévisionnelle du coût de l'énergie pour 2019.

L'Agglomération Cannes Lérins appliquera cette même grille tarifaire au Grand Bleu pour les usagers communautaires à compter du 1^{er} janvier 2019. Les révisions tarifaires sont arrondies au dixième d'euro supérieur. Il vous est demandé d'approuver cette grille tarifaire et d'autoriser les signatures afférentes à cette décision.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

35. Centre aquatique Grand Bleu - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et l'Association Cercle des Nageurs de Cannes

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Yves PIGRENET, rapporteur.

M. PIGRENET.- Le Cercle des Nageurs de Cannes comprend 1 400 adhérents. Il a sollicité la Communauté d'agglomération afin de bénéficier d'un partenariat ayant notamment pour objet la mise à disposition d'équipements sportifs et de locaux à usage de bureaux dans l'enceinte du Centre aquatique Grand Bleu.

Développer la pratique sportive et les loisirs sur notre territoire intercommunal étant un engagement communément poursuivi, l'Agglomération a émis un avis favorable pour la mise en œuvre d'un partenariat pérenne. Il convient, par cette délibération, de définir les conditions du partenariat avec une convention triennale signée entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et l'Association du Cercle des Nageurs de Cannes. Il s'agit d'approuver la convention, d'approuver le versement par l'Association des Nageurs de Cannes d'une redevance trimestrielle de 1 219 € pour l'occupation des locaux, d'approuver la mise à disposition par la Communauté d'agglomération, à titre gracieux, du site Grand Bleu pour l'organisation de son gala annuel de natation synchronisée et d'autoriser le Président ou son représentant à la signature des documents afférents.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci, M. le Vice-président. La parole est au Vice-président Georges BOTELLA.

36. Actualisation du tableau des effectifs de la C.A.C.P.L.

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur.

M. BOTELLA.- Merci, M. le Président. Bonjour à tous. Au regard des évolutions statutaires des personnels de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, et dans le cadre des Commissions Administratives Paritaires, il convient d'actualiser le tableau des effectifs. En conséquence, le Conseil Communautaire est appelé à autoriser les modifications à effectuer dans les tableaux des effectifs de la Communauté d'agglomération ; d'approuver les tableaux des effectifs susvisés qui ont été mis à jour le 14 décembre 2018 ainsi que le recours à une nouvelle mission accessoire au sein du Pôle Environnement, Agriculture, Cadre de Vie, Transition Énergétique en charge de l'entretien et du suivi des véhicules du parc de la Direction de l'Exploitation Collecte pour un montant mensuel de 500 € net, à raison de 5 heures hebdomadaires.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

37. Mesures en faveur du personnel de la C.A.C.P.L. - Don de jours de congés au profit d'agents aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur.

M. BOTELLA.- Dans le cadre de sa politique de ressources humaines, et dans le prolongement des dispositions prévues pour le don de jours de repos à un autre agent parent d'un enfant gravement malade, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins entend étendre le dispositif aux proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap. Cette nouvelle mesure s'inscrit pleinement dans la volonté de développer et d'impulser, au sein de notre Intercommunalité, la solidarité au travail et l'entraide. En conséquence, il vous est demandé d'approuver la mise en œuvre au sein de la Communauté d'agglomération du dispositif de dons de jours au bénéfice de proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap selon les modalités évoquées dans la présente délibération.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BOTELLA.- Je vous remercie pour ces personnes souffrant de handicap.

38. Accompagnement à la citoyenneté et à l'insertion professionnelle - Mise en place de services civiques au sein des services de la C.A.C.P.L.

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur.

M. BOTELLA.- L'Agglomération Cannes Pays de Lérins souhaite mettre en œuvre, sur son territoire, un dispositif de service civique, comme le prévoit la loi du 10 mars 2010. Cette mesure s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Elle présente un double intérêt, elle offre aux jeunes l'opportunité d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances au sein des services communautaires et permet aussi à l'Agglomération d'expérimenter des projets d'innovation sociale et de renforcer la qualité du service public qui est rendu aux habitants. Parmi les 10 contrats qui seront établis, il y a des missions de prévention et de sensibilisation au risque inondation. Elles seront déployées sur notre territoire dans le cadre d'une politique volontariste menée par notre Agglomération en étroite collaboration avec les communes membres.

Ces contrats ont une durée de 6 à 12 mois, ils sont assortis d'une indemnité versée directement à l'agent par l'État autour de 473 € et d'une participation financière de l'Agglomération sur l'hébergement, le transport, l'équipement, la subsistance, versée mensuellement sur la base de 7,43 % de l'indice brut 244 de la fonction publique soit environ 108 € par mois.

En conséquence, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser la mise en œuvre de ce dispositif des services civiques au sein des services de l'Agglomération, permettant l'accueil maximum de 10 jeunes simultanément ; d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-président délégué aux Moyens Généraux à solliciter une demande d'agrément d'une durée de deux ans à l'Agence du Service Civique placée auprès de la Direction Départementale Interministérielle Chargée de la Cohésion Sociale pour la Communauté d'agglomération, et d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-président délégué aux Moyens Généraux à signer tous les contrats d'engagement de ce service civique avec les volontaires - j'espère qu'il y en aura - ainsi que les conventions de mise à disposition des volontaires, et tous actes à intervenir en exécution de cette présente délibération.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

39. Actions en faveur de l'insertion des jeunes - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et l'École Nationale Supérieure de Paysage Versailles-Marseille

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur.

M. BOTELLA.- C'est une très bonne mesure. Je vous remercie pour les jeunes, c'est très important, et je vais donner la parole à M. le Président qui va nous parler de l'École Nationale Supérieure de Paysage Versailles-Marseille et du partenariat avec notre Communauté d'agglomération.

M. LISNARD.- Merci, M. le Vice-président. C'est une délibération intéressante parce qu'elle vise sur l'ensemble des ouvrages hydrauliques, notamment dans le cadre du plan Vallon et de tout ce qui peut l'accompagner, à avoir une approche paysagère. Le paysager n'est pas contradictoire avec l'efficacité. C'est ce que j'essaie de rappeler souvent aux techniciens, on peut faire beau, ce n'est pas plus cher, et c'est mieux. Le principe est de valider un partenariat avec la prestigieuse et compétente École Nationale Supérieure de Paysage Versailles-Marseille, qui est l'héritière de la chaire d'architecture des Jardins créée en 1874 à l'École d'horticulture de Versailles sur le site du potager du Roi. C'est la minute culturelle en cette séance. Cela nous coûtera 1 000 €, et nous disposerons d'études de cette école pour créer des aménagements extrêmement efficaces, c'est la priorité, mais aussi bien intégrés dans leur environnement sur le plan esthétique.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. BOTELLA.- Nous sommes très fiers de travailler avec cette école prestigieuse. Il est vrai que le beau ne coûte pas plus cher. C'est vraiment quelque chose de très agréable pour nos communes.

M. LISNARD.- Je donne la parole à celui que vous attendiez tous depuis le début de la séance, Alain RAMY.

M. RAMY.- Je pense que vous m'attendiez tous parce que je suis le dernier. C'est une bonne nouvelle pour vous.

Bonjour, je vais essayer d'être le plus rapide possible... Mais je vais prendre mon temps aujourd'hui...

40. Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) - Lancement de la démarche d'élaboration du PCAET Ouest 06 - Déclaration d'intention

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur.

M. RAMY.- C'est un programme qui est suivi et poursuivi par les trois Communautés de Sophia Antipolis, du Pays de Grasse et de Cannes Pays de Lérins. C'est un plan qui devrait, au plus tard, être souscrit au 31 décembre 2018. Il permet d'engager une démarche de transition énergétique, de lutter contre le changement climatique et de préserver la qualité de l'air sur le territoire.

Ce plan comprend 4 volets : un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Pour s'engager dans la démarche d'élaboration de ce plan, il convient d'approuver et de publier sur un site internet une déclaration d'intention comportant différents éléments, notamment les motivations et raisons d'être du projet ; le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle ; la liste des communes ; un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ; une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées ; les modalités envisagées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public. Ce programme porte sur tous les secteurs d'activités : tertiaire, résidentiel, industriel, agricole, mobilité. C'est ce plan que je vous demande d'approuver, c'est-à-dire la prescription de la démarche d'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (Ouest 06) commun entre les trois Communautés que j'ai citées précédemment. Je vous demande d'approuver l'élaboration du plan d'actions spécifiques propre au territoire des présents signataires et d'approuver également la déclaration d'intention de ce plan telle qu'exposée dans cette délibération.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

41. PCAET - Mise en place d'un cadastre solaire sur le territoire du Pôle métropolitain CAP Azur - Constitution d'un groupement de commandes entre la C.A.C.P.L., la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Communauté de Communes Alpes d'Azur pour la mise en œuvre des procédures de la commande publique relatives à l'élaboration, au développement et au suivi du cadastre solaire

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur.

M. RAMY.- Nous sommes dans le cadre du Pôle métropolitain CAP Azur. La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Communauté de Communes Alpes d'Azur souhaitent déployer un cadastre solaire. La création de cette plateforme permettra d'augmenter le déploiement des énergies renouvelables en facilitant le déploiement de panneaux solaires en toiture, tout en assurant un coût compétitif. Afin d'optimiser les coûts, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre les trois intercommunalités.

Il vous est demandé d'approuver la constitution de ce groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Communauté de Communes Alpes d'Azur, pour la mise en œuvre des procédures de la commande publique ; d'accepter que la C.A.C.P.L. soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et d'approuver les termes de la convention constitutive de ce groupement.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

42. PCAET - Exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) - Modifications des conditions générales d'accès et d'utilisation (CGAU) du service WiiiZ et signature de la convention tripartite pour la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des recharges des véhicules électriques sur le réseau WiiiZ

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur.

M. RAMY.- Nous avons voté un réseau de 95 bornes de recharge pour les véhicules électriques. C'est un succès, puisque rien que sur les mois de février à septembre, nous avons plus de 700 charges. C'est un succès également parce que les premiers bilans sont positifs. Nous avons entre 10 et 15 charges par jour.

Ce sont des bornes à recharge rapide en une ou deux heures, avec des tarifs incitatifs de 4 € pour les abonnés ou de 7 € pour ceux qui ne sont pas abonnés, et nous avons une application. Il vous est demandé aujourd'hui de compléter ce service public commercial tenu par WiiiZ qui est en constante évolution, et qui demande que vous approuviez les modifications des conditions générales d'accès et d'utilisation de ce service et également la convention tripartite pour la mise en place du prélèvement automatique pour l'abonnement et le paiement des recharges des véhicules électriques sur le réseau.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

43. GEMAPI - Avenant n° 1 au contrat territorial entre la C.A.C.P.L. et le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion des Eaux (SMIAGE) MARALPIN

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur.

M. RAMY.- Ce sont des modifications intervenues sur les actions existantes.

Il vous est demandé d'approuver l'avenant n° 1 au contrat territorial à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et le SMIAGE MARALPIN portant rajout d'une action, à savoir le curage de l'embouchure du Riou de l'Argentière, pour un montant de 360 000 € TTC par an, ainsi que la réduction du montant prévu pour la finalisation du PAPI Siagne de 105 750 € TTC qui passe à 59 572,80 € TTC.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

44. Assainissement - Révision des tarifs de la redevance assainissement

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur.

M. RAMY.- Désormais, concernant la gestion de l'assainissement, c'est la Société VEOLIA qui a cette charge, avec des prises d'effet différentes selon les communes, puisque les contrats viennent à échéance au fur et à mesure. Pour Cannes et Théoule, c'est à compter du 1^{er} janvier 2019 ; pour le Cannet, c'est le 2 avril 2020, et pour La Napoule et Mougins, le 1^{er} janvier 2022. Dans son offre finale, la Société VEOLIA a proposé de baisser sa rémunération issue de la part variable facturée à l'utilisateur, soit une diminution de 0,005 € HT par mètre cube, en contrepartie d'une rémunération à la performance d'un même montant maximal reversée par la collectivité. Cette opération permettra à l'Agglo de garantir l'atteinte des résultats par le délégataire sans changer l'économie globale des tarifs pour l'utilisateur. La collectivité effectuera un bilan annuel des objectifs définis dans ce contrat. La délibération proposée a pour objet de permettre le versement de cette rémunération à la performance par la collectivité, pour un montant maximal s'élevant à 0,005 € HT par mètre cube. Le contrat ne s'appliquera qu'aux territoires de Cannes et de Théoule à compter du 1^{er} janvier 2019. C'est cette modification qu'il vous est demandé d'approuver.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

45. Assainissement - Contrat BIOVIVA - Protocole de transaction entre la C.A.C.P.L. et la Société Suez Eau France relatif à la fin de l'affermage du service d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales sur le périmètre des Communes de Cannes et de Théoule-sur-Mer

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur.

M. RAMY.- Les 45 et 46 sont assez semblables, il s'agit du contrat BIOVIVA. Ce contrat d'affermage a été conclu avec la Société SUEZ et les Communes d'Auribeau-sur-Siagne et la Roquette-sur-Siagne et arrive à échéance le 31 décembre 2018. Dans l'attente de la prise de compétence de l'assainissement par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, ces deux communes souhaitent poursuivre la délégation de cette compétence à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins. Pour les autres communes concernées, Cannes et Théoule, le contrat s'achèvera également le 31 décembre 2018, comme établi dans le protocole de transaction de fin de contrat qui permettra d'assurer la continuité du service à l'occasion de la transition vers le nouveau régime d'exploitation sur le périmètre de ces communes.

Il vous est demandé d'approuver le protocole de transaction à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Société SUEZ, relatif à la fin de l'affermage du service d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales pour le contrat BIOVIVA sur le périmètre des Communes de Cannes et de Théoule-sur-Mer.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

46. Assainissement - Contrat BIOVIVA - Avenant n° 3 entre la C.A.C.P.L., les Communes d'Auribeau-sur-Siagne et de la Roquette-sur-Siagne et la Société Suez Eau France portant prolongation du Contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation des réseaux d'eaux usées sur le seul périmètre des deux communes

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur.

M. RAMY.- Cette délibération est le prolongement de la précédente délibération. Il vous est demandé d'approuver l'avenant n° 3 portant prolongation du contrat de Délégation de Service Public au 31 décembre 2020 pour l'exploitation des réseaux d'eaux usées sur les périmètres des Communes d'Auribeau-sur-Siagne et de la Roquette-sur-Siagne.

Y a-t-il des questions ? (*Pas de question*). Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- M. TOULET, vous vouliez prendre la parole ?

M. TOULET.- Une petite information : M. le Président, vous aviez bien voulu prendre l'initiative heureuse de lancer les bals de l'intercommunalité en 2017 ; le premier avait eu lieu au Palm Beach et avait remporté un franc succès. Le deuxième, et non pas le second puisque nous comptons bien qu'il y en ait plusieurs autres qui lui succèdent, a eu lieu dimanche dernier, 9 décembre à 14 heures au Centre Expo Congrès de Mandelieu. Cela n'a pas été un succès, mais un triomphe, dû à la présence en particulier d'Alain RAMY et de Sébastien LEROY, qui ont déchaîné plus de 350 danseurs et danseuses. Leurs chemises sont encore intactes grâce à la police municipale de Mandelieu que l'on peut remercier, d'ailleurs, pour leur protection. Je tenais à rappeler cet élément pour mettre un peu de convivialité dans un monde de morosité.

M. LISNARD.- Merci, M. le Conseiller communautaire. Vous avez raison, ces activités sont bien plus importantes qu'on ne le pense, elles apportent le plaisir de la danse pour les personnes qui dansent, mais c'est un vrai espace de sociabilité et de convivialité, ce qui est encore plus nécessaire en période de fêtes.

Mes chers amis et collègues, je vous remercie vivement de votre présence, de votre confiance et de nos débats. Je vous souhaite du fond du cœur d'excellentes fêtes de fin d'année, un très joyeux Noël, et comme vous avez été tous sages, je suis sûr que le père Noël sera généreux avec vous, je n'en doute pas un instant.

Je vous donne rendez-vous, sauf modification ou urgence, le 22 février prochain.

Merci et bonne journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h50.